

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00223 Numéro SIREN : 451 321 335 Nom ou dénomination : CARREFOUR HYPERMARCHES
--

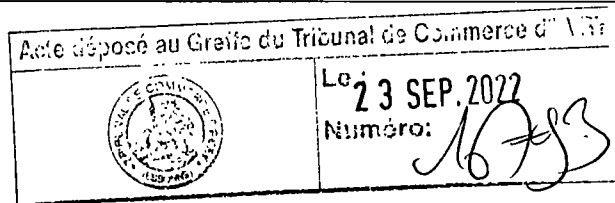
Ce dépôt a été enregistré le 23/09/2022 sous le numéro de dépôt 16793

CARREFOUR HYPERMARCHES

SAS au capital de 20.000.000 euros
Siège social : EVRY (91002) – ZAE Saint Guénault – 1 Rue Jean Mermoz
451 321 335 RCS EVRY

DECISIONS PRISES PAR L'ASSOCIE UNIQUE LE 29 JUIN 2022

AFFECTATION DU RESULTAT



DEUXIEME DECISION

L'associé unique, approuvant la proposition du président, décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2021, soit – **428.488.928,74 euros**, au poste « Report à Nouveau », qui est ainsi porté à un solde débiteur de – 623.241.810,86 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'associé unique prend acte de ce qu'il lui a été rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette décision a été adoptée par l'associé unique.

POUR COPIE CONFORME

A large, stylized handwritten signature in black ink.

CARREFOUR HYPERMARCHES

Société par actions simplifiée

1 rue Jean Mermoz

ZAE Saint Guenault

91002 Evry-Courcouronnes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

POUR COPIE CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

CARREFOUR HYPERMARCHES

Société par actions simplifiée

1 rue Jean Mermoz

ZAE Saint Guenault

91002 Evry-Courcouronnes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Associé unique de la société CARREFOUR HYPERMARCHES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CARREFOUR HYPERMARCHES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable exposé dans la note 1 p.6 de l'annexe des comptes annuels, relatif à l'application de la recommandation de l'ANC n°2013-02 modifiée le 5 novembre 2021 afin d'aligner l'évaluation des engagements de retraite avec la méthode retenue pour la préparation des comptes consolidés IFRS du groupe Carrefour.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut



raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 29 juin 2022

Le Commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Rimbeuf', written over a horizontal line.

Stéphane RIMBEUF

COMPTES ANNUELS

1. BILAN AU 31/12/2021

1.1. BILAN ACTIF

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	363 858	360 391	3 466	1 359
Fonds commercial	1 132 359 635	663 304 956	469 054 680	589 384 486
Autres immobilisations incorporelles	114 523 128	95 647 373	18 875 755	25 056 753
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	64 731 041		64 731 041	63 471 619
Constructions	2 015 909 100	1 385 635 828	630 273 272	651 570 342
Installations techniques, mat. et outillage	1 192 835 600	960 859 895	231 975 704	257 469 205
Autres immobilisations corporelles	95 437 451	84 192 079	11 245 373	15 643 550
Immobilisations en cours	151 394 605		151 394 605	140 213 902
Avances et acomptes	194 555		194 555	1 653 691
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	106 407 136	50 752 078	55 655 057	51 319 924
Créances rattachées à des participations	597		597	597
Autres titres immobilisés				
Prêts				39 078
Autres immobilisations financières	1 807 537		1 807 537	1 787 312
ACTIF IMMOBILISE	4 875 964 242	3 240 752 600	1 635 211 642	1 797 611 817
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	54 459		54 459	
Marchandises	1 352 916 322	62 058 907	1 290 857 415	1 247 781 320
Avances, acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	177 357 263	4 165 371	173 191 892	244 085 437
Autres créances	1 068 275 952	8 882 163	1 059 393 789	1 136 489 684
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	95 948 902		95 948 902	92 455 220
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	19 580 742		19 580 742	21 973 172
ACTIF CIRCULANT	2 714 133 640	75 106 441	2 639 027 199	2 742 784 832
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	7 590 097 882	3 315 859 041	4 274 238 841	4 540 396 649

COMPTES ANNUELS

SAS CARREFOUR HYPERMARCHES
EXERCICE CLOS LE 31/12/2021



Carrefour

1.2. BILAN PASSIF

Rubriques	Exercice au 31/12/2021	Exercice au 31/12/2020
Capital social ou individuel (dont versé : 20 000 000)	20 000 000	20 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 135 520 848	1 135 520 848
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	692 220	692 220
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		4 684 401
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)	47 401	47 401
Report à nouveau	-194 752 882	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-428 488 929	-424 465 939
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	146 236 822	144 034 114
CAPITAUX PROPRES	679 255 481	880 513 044
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	106 800 792	87 828 384
Provisions pour charges	596 048 067	908 700 277
PROVISIONS	702 848 859	996 528 661
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)	3 415 878	1 563 779
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	473 068	793 204
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 680 012 815	1 655 518 035
Dettes fiscales et sociales	536 970 608	532 513 206
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	77 491 688	75 198 753
Autres dettes	592 078 801	396 129 128
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1 691 644	1 638 838
DETTES	2 892 134 501	2 663 354 944
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	4 274 238 841	4 540 396 649

2. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2021

	France	Exportation	Exercice au 31/12/2021	Exercice au 31/12/2020
Ventes de marchandises	12 511 148 152		12 511 148 152	12 844 994 331
Production vendue de biens	1 288 926 096		1 288 926 096	1 258 455 573
Production vendue de services	144 793 393		144 793 395	112 877 954
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	13 944 867 643		13 944 867 643	14 216 327 857
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			29 650 669	
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			257 121 606	308 665 421
Autres produits			285 503 292	267 380 663
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION			14 517 143 211	14 792 373 942
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			10 534 083 328	10 621 125 208
Variation de stock (marchandises)			-43 464 270	193 784 485
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 576 058 713	1 594 650 675
Impôts, taxes et versements assimilés			178 459 442	211 091 641
Salaires et traitements			1 444 523 507	1 480 069 866
Charges sociales			679 222 098	704 253 532
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			190 408 305	197 717 362
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			69 703 898	70 164 697
Dotations aux provisions			114 100 843	101 287 364
Autres charges			15 194 513	18 775 904
CHARGES D'EXPLOITATION			14 758 290 376	15 192 920 734
RESULTAT D'EXPLOITATION			-241 147 165	-400 546 792
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations			3	2
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			8 853	37 197
Reprises sur provisions et transferts de charges			4 469 215	33 738 677
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			4 478 071	33 775 876
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 549 135	32 767 763
Intérêts et charges assimilées			2 302 438	4 808 187
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			3 851 572	37 575 950
RESULTAT FINANCIER			626 499	-3 800 074
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-240 520 666	-404 346 866

CARREFOUR HYPERMARCHES
Comptes annuels au 31/12/2021

Produits exceptionnels sur opérations de gestion	11 736 750	239 239
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 659 572	4 287 400
Reprises sur provisions et transferts de charges	181 947 030	205 330 867
PRODUITS EXCEPTIONNELS	196 343 352	209 857 506
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	123 781 506	166 912 150
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	5 680 679	4 459 487
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	208 807 461	53 262 451
CHARGES EXCEPTIONNELLES	338 269 646	224 634 089
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-141 926 294	-14 776 583
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	14 198 532	11 746 480
Impôts sur les bénéfices	31 843 436	-6 403 990
TOTAL DES PRODUITS	14 717 964 634	15 036 007 324
TOTAL DES CHARGES	15 146 453 562	15 460 473 263
BENEFICE OU PERTE	-428 488 929	-424 465 939

ANNEXE COMPTABLE

1. DEROGATIONS AUX PRESCRIPTIONS COMPTABLES

Modifications affectant les méthodes d'évaluation et la présentation des comptes

Aucune dérogation significative aux prescriptions comptables.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent à l'exception du calcul de l'IDR.

Avantages au personnel – Mise en conformité avec la décision de l'IFRS IC publiée en mai 2021

En mai 2021, l'IFRS IC a publié une décision définitive apportant une clarification sur le rattachement des droits à prestations aux périodes de service. Elle répond à une demande portant sur un régime à prestations définies présentant les caractéristiques suivantes : sous réserve d'être présents dans l'entreprise lorsqu'ils atteignent l'âge de la retraite, les employés ont droit à une prestation forfaitaire dépendant de l'ancienneté et dont le montant est plafonné au-delà d'une certaine ancienneté.

L'IFRS IC a conclu qu'en application de la norme IAS 19, dans le cadre d'un tel régime, l'engagement devait être constitué uniquement sur les années de service précédant le départ en retraite au titre desquelles le salarié génère un droit à l'avantage.

Cette décision a remis en cause le principe appliqué jusque-là, qui était de retenir la durée totale de la carrière du salarié comme période d'acquisition des droits et de comptabiliser l'engagement de manière linéaire. Elle a eu pour effet de reprendre la provision pour les salariés qui n'ont pas encore l'âge à partir duquel le plafond de l'indemnité est atteint. Pour les autres salariés ayant dépassé cet âge, la provision est comptabilisée sur une période plus courte.

L'application de cette décision conduit à une baisse ou une hausse de la provision et les conséquences de celle-ci à l'ouverture de l'exercice ont été comptabilisées dans le report à nouveau en tant que changement de méthode comptable.

2. EVENEMENTS CARACTERISTIQUES

2.1. Evénements significatifs de l'exercice

Les effets de la crise sanitaire sont encore présents au cours de l'année 2021. Les équipes des enseignes Carrefour se sont adaptées avec succès aux différentes phases de cette crise afin d'assurer la continuité de la distribution alimentaire puis de répondre aux nouvelles attentes des consommateurs dans un environnement complexe et en évolution rapide.

Dans ce contexte, la crise sanitaire n'a pas affecté la capacité de la société à poursuivre ses activités.

Concernant l'année 2020, la crise sanitaire et ses incidences ont été décrites dans l'annexe des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Au cours du premier semestre 2021, afin de poursuivre ses objectifs d'amélioration de la performance opérationnelle et d'efficience organisationnelle, Carrefour France a initié un plan de transformation des Sièges. Le projet s'inscrit dans le cadre d'un dispositif de GPEC (gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences) qui a fait l'objet d'un accord avec les organisations syndicales signé fin février 2021. Il permet d'adapter les effectifs aux besoins des Sièges via des départs qui pourront s'étaler jusqu'à la fin de l'accord prévu fin juillet 2022.

Les coûts découlant de la mise en œuvre de ce plan sont comptabilisés en résultat exceptionnel. La provision au 31 décembre 2021 a fait l'objet d'une estimation au regard des coûts déjà encourus sur la période et des principaux paramètres connus à la date de clôture : cette provision constitue la meilleure estimation des coûts que la société s'attend à supporter au titre du déploiement de ce dispositif.

Mise en location-gérance

La société Carrefour Hypermarchés a procédé à la mise en location-gérance de 8 de ses fonds de commerce d'hypermarché au profit de sociétés franchisées du Groupe Carrefour, à savoir :

- Calais Mirevoix (59) et Nîmes Ouest (30) le 01/09/2021,
- Euralille (59), Montereau (77), Port de Bouc (13) et Stains (93) le 01/10/2021,
- Lomme (59) et Le Mans (72) le 01/11/2021.

Au 31 décembre 2021, la société exploitait 167 fonds de commerce d'hypermarché et donnait 24 de ses fonds de commerce d'hypermarché en location-gérance à des sociétés franchisées du Groupe Carrefour.

2.2. Evénements importants postérieurs à la clôture

La société a procédé à la cession de son fonds de commerce d'hypermarché sis à La Roche sur Yon (85) au profit de la société BFM DISTRIBUTION le 25/03/2022.

Elle a en outre procédé à la mise en location-gérance de 7 de ses fonds de commerce d'hypermarché au profit de sociétés franchisées du Groupe Carrefour , à savoir :

- Coquelles (62), Echirolles (38), Noisy le Grand (93) et Rennes Alma (35) le 01/03/2022,
- Amiens (80), Angers St Serge (49), Anglet (64) et Marseille Bonneveine (13) le 01/04/2022.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice sont établis en conformité avec les règles comptables définies dans le règlement ANC n° 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices.

PRINCIPES GENERAUX

- **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat plus frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Les immobilisations, qualifiées d'immobilisations incorporelles qui sont à durée d'utilité définie, sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

Les logiciels sont amortis sur une durée économique de 3 à 8 ans. Pour ceux acquis avant le 1^{er} janvier 2017, ils sont, fiscalement, amortis sur 12 mois par un amortissement dérogatoire.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilisation est **non** limitée sont soumises à un test de dépréciation annuel :

Fonds de commerce de détail : La valeur des fonds est déterminée par une valorisation d'expert ou selon une valeur de marché résultant d'une approche Best in Class fondée sur l'activité, la rentabilité et d'un seuil plancher équivalent à 1 mois de Chiffre d'affaires BIC.

Une provision est constituée si la valeur de marché ainsi déterminée est inférieure à la valeur nette comptable du groupe d'actifs affecté à ce fonds de commerce.

La provision pour dépréciation est imputée en priorité sur les malis, sur les fonds et en dernier lieu sur les actifs corporels composant les fonds.

- **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat plus frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie économique probable, soit en mode linéaire, soit en mode dégressif, selon le plan d'amortissement suivant.

- Constructions : 40 ans.
- Agencements et aménagements de construction : 3 à 20 ans.
- Installations techniques, matériel et outillage : 2 à 10 ans.
- Matériel de transport : 5 ans.
- Matériel informatique : 3 à 5 ans.
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans.

La différence entre la dotation dégressive et la dotation linéaire est traitée en amortissement dérogatoire.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, l'amortissement est éventuellement complété d'une provision pour dépréciation si la valeur actuelle s'avère inférieure à la valeur nette comptable.

- **Participations, autres titres immobilisés**

La valeur brute correspond au coût d'acquisition hors frais accessoires.

Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation mis en œuvre à chaque clôture afin de vérifier que leur valeur nette comptable, le cas échéant intégrant la valeur nette comptable des malis techniques affectés, n'excède par leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée sur la base de plusieurs critères :

- La valeur des capitaux propres
- La réévaluation liée à la valeur des capitaux propres, intégrant le cas échéant les survaleurs liées à l'actif immobilisé, comprenant les fonds de commerce, les autres actifs corporels et les titres de participations),
- Ou une valorisation composite estimée sur la base de prévisions raisonnables d'exploitation ou sur la base de données observables lorsqu'il en existe (multiple de chiffre d'affaires et/ ou d'agrégat du compte de résultat de transactions récentes, offres reçues de repreneurs, multiples de valeurs boursières d'entreprises comparables) ou d'analyses effectuées par des experts internes ou externes, ajustée, le cas échéant, de la dette nette de l'entité testée.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Lorsque la valeur d'utilité est négative, un complément de provision est constaté par voie de provision pour risques et charges, à hauteur de celle-ci.

Ces dotations, ainsi que les reprises le cas échéant, sont constatés en résultat financier, tandis que le résultat des cessions est constaté en résultat exceptionnel.

- **Malis Techniques**

Les malis techniques ont été reclassés selon la nature de l'actif sous-jacent, soit en immobilisations incorporelles, corporelles ou financières à compter du 1^{er} janvier 2016.

- **Stocks de marchandises**

Le coût de revient des stocks de marchandises correspond au dernier prix d'achat majoré des frais accessoires, méthode adaptée à la rotation rapide des stocks qui ne génère pas d'écart significatif avec la méthode FIFO (« premier entré, premier sorti »).

Cette valorisation incorpore l'ensemble des éléments constitutifs du coût d'achat des marchandises vendues (à l'exception des gains et des pertes de change) et prend également en compte la totalité des conditions obtenues à l'achat de la part des fournisseurs (ristournes et coopérations commerciales).

Les stocks des activités « grossistes » sont valorisés selon la méthode du Prix de Revient Moyen Pondéré.

La valeur nette de réalisation des stocks correspond au prix de vente estimé sur la base des perspectives d'écoulement, minoré des coûts additionnels nécessaires à la vente.

Une provision est constituée lorsque le prix de vente probable devient inférieur à la valeur d'inventaire.

- **Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est constituée selon les critères d'antériorité et/ou de situation du débiteur.

- **Achats consommés**

Les frais accessoires d'achats (frais de transport, ...) sont comptabilisés en achats consommés.

- **Parties liées**

Au cours de l'exercice, il n'est intervenu aucune transaction significative non conclue à des conditions normales de marché avec des parties liées.

- **Provisions réglementées**

Les provisions réglementées sont constituées selon les règles fiscales en vigueur.

- **Provisions pour risques et charges**

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'à la date de clôture, il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite qui résulte d'un fait générateur passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables. Les montants sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.

- **Les indemnités de départ à la retraite et les médailles du travail**

Une indemnité de fin de carrière est versée aux salariés partant à la retraite.

Les engagements correspondant aux droits acquis par le personnel à la clôture s'élèvent à 232 955 285 euros et peuvent être couverts par des contrats d'assurance souscrits auprès d'organismes extérieurs. Lorsque ces contrats sont inférieurs au montant total de l'engagement, une provision correspondant à cet écart est comptabilisée au passif du bilan soit **232 955 285** euros.

Le montant de l'engagement se décompose en :

- 232 955 285 euros au titre des engagements de retraite ;
- euros au titre de la médaille du travail.

L'engagement est calculé annuellement par un actuair e en tenant compte des hypothèses actuarielles suivantes :

- Taux d'actualisation : **0.80 %**
- Taux moyen d'évolution des salaires : **2.26 %**
- Taux de charges sociales : **46 %**

L'hypothèse de calcul retenue est basée sur :

- Un départ à l'initiative du salarié ;
- Un âge de départ à la retraite à 63 ans.

4. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Sauf indications contraires, les valeurs mentionnées ci-après sont exprimées en euros.

4.1. ACTIF

4.1.1. Immobilisations incorporelles

	Valeur brute au 31/12/2020	Augmentations	Diminutions		Apports, fusions	Valeur brute au 31/12/2021
			Par virement de poste à poste	Par cession, Mise HS ou mise en équivalence		
Frais établissement						
Fonds acquis ou reçus	1 132 359 635					1 132 359 635
Autres immobilisations incorporelles	112 243 381	4 066 895		1 423 291		114 886 986
TOTAL	1 244 603 017	4 066 895		1 423 291		1 247 246 621

4.1.2. Immobilisations corporelles et financières

	Valeur brute au 31/12/2020	Augmentations	Diminutions		Apports, fusions	Valeur brute au 31/12/2021
			Par virement de poste à poste	Par cession, Mise HS ou mise en équivalence		
Terrains	63 471 619	2 693 961		1 434 539		64 731 041
Constructions sur sol propre	663 197 890	14 762 990		1 814 547		676 146 332
Construction sur sol d'autrui	4 324 166			75 114		4 249 053
Instal générales, agencement	1 291 014 816	67 123 857		22 624 958		1 335 513 715
Installations, matériels	1 183 149 544	53 857 786		44 171 731		1 192 835 600
Autres immos. Corporelles :						
Installations techniques, matériels et outillages						
Matériel de transport	98 941					98 941
Matériel de bureau et informatique, mobilier	98 041 133	2 495 780		5 198 402		95 338 511
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations en cours	140 213 902	72 032 722	60 811 050	40 968		151 394 605
Avances et acomptes	1 653 691		1 508 441	-49 306		194 555
TOTAL IMMOS CORPORELLES	3 445 165 702	212 967 095	62 319 491	75 310 954		3 520 502 351
Participations	106 407 732	40 000		40 000		106 407 732
Autres immobilisations financières	1 826 390	39 222		58 075		1 807 537
TOTAL IMMOS FINANCIERES	108 234 122	79 222		98 075		108 215 269
TOTAL	3 553 399 824	213 046 317	62 319 491	75 409 029		3 628 717 620

4.1.3. Amortissements des immobilisations incorporelles

	Amortissement au 31/12/2020	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Apports, fusions	Amortissement au 31/12/2021
Frais établissement						
Fonds acquis ou reçus	30 731					30 731
Autres immobilisations incorporelles	87 185 269	9 973 122	1 181 533			95 976 858
TOTAL	87 216 000	9 973 122	1 181 533			96 007 589

4.1.4. Amortissements des immobilisations corporelles

	Amortissement au 31/12/2020	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Apports, fusions	Amortissement au 31/12/2021
Terrains						
Constructions et agencements	1 298 182 190	97 526 608	21 946 148			1 373 762 651
Installations - Matériels	924 207 377	76 120 555	42 881 293			957 446 640
Autres Immos corporelles	82 496 524	6 788 019	5 125 488			84 159 055
TOTAL	2 304 886 092	180 435 183	69 952 929			2 415 368 346

4.1.5. Malis Techniques

	Montant Net à l'ouverture	Montant Brut à la clôture	Amortissements	Provisions pour dépréciation	Montant Net à la clôture
Fonds de Commerce	29 078 740	80 517 279		54 332 642	26 184 637
Terrain	4 091 173	4 091 173			4 091 173
Construction	6 639 836	12 984 527	6 832 423		6 152 104
Autres immobilisations corporelles					
Titres de Participation					
TOTAL	39 809 749	97 592 979	6 832 423	54 332 642	36 427 914

4.1.6. Stocks d'immobilisations

	Valeur brute au 31/12/2020	Augmentation	Diminution	Transfert	Valeur brute au 31/12/2021	Provisions	Valeur nette au 31/12/2021
Stocks immo - prom.immobilière	0	54 459	0		54 459		54 459
TOTAL		54 459			54 459		54 459

4.1.7. Etat des échéances des créances

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut au 31/12/2021	Moins d'un an	Plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	1 808 134	0	1 808 134
Créances rattachées à des participations	597		597
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 807 537		1 807 537
ACTIF CIRCULANT :	1 265 213 957	1 265 213 957	0
Créances clients	177 357 263	177 357 263	
Etat : impôts et taxes diverses	92 560 943	92 560 943	
Autres créances	975 715 009	975 715 009	
Charges constatées d'avance	19 580 742	19 580 742	
TOTAL	1 267 022 091	1 265 213 957	1 808 134
Montants des prêts accordés au cours de l'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	39 078		

4.1.8. Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	Montants (TTC)
Autres Immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	36 059 338
Autres créances	440 958 952
Disponibilités	
TOTAL	477 018 289

4.2. PASSIF

4.2.1. Capital Social

Le capital social est de 20 000 000 euros divisé en 200 000 actions de chacune 100,00 euros.

Aucune modification sur l'année.

4.2.2. Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Distributions de dividendes	Affectation du résultat N-1	Virement de poste à poste	Apports, fusions & autres *	Clôture
Capital	20 000 000							20 000 000
Prime d'émission, fusions, Apport	1 135 520 848							1 135 520 848
Ecart de réévaluation								
Réserve légale	692 220							692 220
Réserves réglementées	4 684 401				-4 684 401			
Autres réserves	47 401							47 401
Report à nouveau					-419 781 539		225 028 657	-194 752 882
Résultat de l'exercice	-424 465 939		428 488 929		424 465 939			-428 488 929
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées	144 034 114	22 116 058	19 913 350					146 236 822
TOTAL	880 513 044	22 116 058	448 402 278				225 028 657	679 255 481

* effets du changement de méthode de calcul selon IFRIC de 225 028 657 € représenté en colonne « Apports, fusions & autres »

4.2.3. Détail des provisions par nature

	Valeur brute au 31/12/2020	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Apports, fusions & autres *	Valeur brute au 31/12/2021
Provisions réglementées :	144 034 114	22 116 058	19 913 350		146 236 822
- Amortissements dérogatoires	144 034 114	22 116 058	19 913 350		146 236 822
- Provisions pour hausse de prix		Cliquez ici pour taper du texte.			
- Autres provisions réglementées					
Provisions pour risques et charges :	996 528 663	175 018 853	243 669 997	-225 028 657	702 848 862
- Provisions risque clients	2 597 979	643 447	2 015 200		1 226 226
- Provisions risque fournisseur	10 682 548	4 234 132	4 445 997		10 470 683
- Provisions risque personnel	8 687 063	5 918 066	2 714 755		11 890 374
- Provisions risques litige contrats procès	4 042 639	427 700	3 271 341		1 198 998
- Provisions autres risques	358 803 623	107 977 642	113 059 878		353 721 387
- Provisions charges IDR	446 732 709	15 548 377	4 297 184	-225 028 657	232 955 285
- Autres provisions pour charge	164 982 063	40 269 489	113 865 642		91 385 909
Provisions pour dépréciation :	687 894 819	197 026 426	80 438 139		804 483 106
- Sur immobilisations incorporelles	542 944 418	120 360 712			663 305 130
- Sur immobilisations corporelles	10 257 302	6 961 773	1 899 619		15 319 456
- Sur immobilisations financières	55 087 212	42	4 335 175		50 752 078
- Sur stock	61 725 191	62 058 907	61 725 191		62 058 907
- Sur actif circulant clients douteux	6 564 869	1 832 350	4 231 848		4 165 371
- Sur actif circulant fournisseurs débiteurs	11 315 827	5 812 641	8 246 305		8 882 163
TOTAL	1 828 457 594	394 161 337	344 021 486	-225 028 657	1 653 568 788
Dont :					
- Exploitation		183 804 741	157 605 241		
- Financier		1 549 135	4 469 215		
- Exceptionnel		208 807 461	181 947 030		

* effets du changement de méthode de calcul selon IFRIC de 225 028 657 € représenté en colonne « Apports, fusions & autres »

4.2.4. Etat des échéances des dettes

DETTEs	Montant brut au 31/12/2021	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	3 415 878			3 415 878
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 680 012 815	1 680 012 815		
Personnel et comptes rattachés	198 601 282	198 601 282		
Dette sécurité sociale et organismes sociaux	219 385 521	219 385 521		
Dettes fiscales	118 983 805	118 983 805		
Autres dettes	592 078 801	592 078 801		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	77 491 688	77 491 688		
Produits constatés d'avance	1 691 644	1 691 644		
TOTAL	2 891 661 434	2 888 245 556		3 415 878
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

4.2.5. Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	Montants (TTC)
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Fournisseurs et comptes rattachés	293 378 334
Dettes fiscales et sociales	332 358 283
Autres dettes	18 838 096
Fournisseurs et comptes rattachés Immobilisations	68 796 597
TOTAL	717 371 310

4.2.6. Charges et produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel	TOTAL
Charges constatées d'avance	19 580 742			19 580 742
Produits constatés d'avance	1 691 644			1 691 644

4.3. RESULTAT

4.3.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires	Montants
<u>Répartition par secteur d'activité :</u>	
- Ventes de marchandises en l'état	12 511 148 152
- Productions de biens	1 288 926 096
- Prestations de services	144 793 395
	13 944 867 643
<u>Répartition par marché géographique :</u>	
- France	13 944 867 643
- Etranger	
	13 944 867 643

4.3.2. Produits et charges exceptionnels

Produits et charges exceptionnels	Montants
Produits exceptionnels :	196 343 352
- Sur opérations de gestion	11 701 574
- Rentrées sur créances amorties	35 176
- Produits de cession sur immobilisations incorporelles	
- Produits de cession sur immobilisations corporelles	2 659 572
- Produits de cession sur immobilisations financières	
- Autres produits sur opérations en capital	
- Reprise et Reliquats amortissements dérogatoires	19 913 350
- Reprise provisions pour investissements	
- Reprise provisions pour hausse de prix	
- Reprise provisions risques légaux	105 200
- Reprise provisions pour litiges divers	623 125
- Reprise provisions autres risques et charges	159 405 736
- Reprise provisions dépréciation d'actif	1 899 619
Charges exceptionnelles :	338 269 645
- Sur opérations de gestion	104 627 655
- Frais de personnel	11 529 294
- Amendes et Pénalités	7 624 556
- Valeur comptable des immobilisations incorporelles cédées	241 757
- Valeur comptable des immobilisations corporelles cédées	5 407 331
- Valeur comptable des immobilisations financières cédées	
- Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	31 590
- Dotations aux amortissements dérogatoires	22 116 058
- Dotations provisions pour investissement	
- Dotation provisions pour hausse de prix	
- Provisions pour risques légaux	
- Dotations provisions pour litiges divers	5 812 665
- Dotations provisions autres risques	53 556 253
- Dotation provision dépréciation d'actif	127 322 486

4.3.3. Participation des salariés

La société entre dans le champ de l'accord dérogatoire de la participation groupe dont les éléments de calcul et le périmètre ont été renégociés avec les partenaires sociaux le 30/06/2021.

4.3.4. Impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	-240 520 666	-13 101 124
Résultat exceptionnel - participation	-156 124 826	
Contribution sociale de 3.3 %		
Ecart IS N-1		44 944 560
TOTAL :	-396 645 492	31 843 436⁺
Les avoirs fiscaux et crédits d'impôt sont déduits de l'impôt sur résultat courant. Les plus ou moins values et les corrections d'ordre fiscal sont retenues en fonction de leur nature.		

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

	Situation en fin d'exercice	Montant de l'impôt (1)
CREANCES :		
Provisions non déductibles l'année de la comptabilisation		
Provisions pour dépréciation Immobilisations	509 017 398	127 254 350
Provisions pour dépréciation des stocks	62 058 907	15 514 727
Provisions pour dépréciation autres actifs circulants	-262 000	-65 500
Provisions Risques et Charges	385 184 521	96 296 130
Participation	14 198 532	3 549 633
Provisions pour congés payés		
Contribution sociale de solidarité, taxe sur les grandes surfaces	89 001 934	22 250 484
Abattements sur stock	1 527 010	381 753
Fidélité	11 274 781	2 818 695
TOTAL :	1 072 001 083	268 000 271
DETTES :		
Provisions Risques et Charges		
Provisions réglementées :		
- Provision pour hausse des prix		
- Amortissements dérogatoires	146 236 822	36 559 206
Subventions d'équipement		
Plus-values de fusion restant à réintégrer	741 259 389	185 314 847
Coupons d'obligations non déchus		
TOTAL :	887 496 211	221 874 053
ELEMENTS A IMPUTER :		
Moins-values à long terme		
Amortissements différés		
Déficits reportables fiscalement		
TOTAL :		
ELEMENTS DE TAXATION EVENTUELLE :		
Réserve spéciale des plus-values à long terme		
Provision pour investissement		
TOTAL :		

(1) Le taux d'IS utilisé est 25 %.

5.2. INCIDENCES DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LE RESULTAT

Incidences des dispositions fiscales sur le résultat	Montants
Résultat net de l'exercice	-428 488 929
Impôt sur les bénéfices et contributions additionnelles (y compris impact CICE et CIR)	31 843 436
Résultat avant impôt	-396 645 493
<u>Variation des dotations et reprises de provisions réglementées :</u>	2 202 708
- Amortissements fiscaux dérogatoires	2 202 708
- Provision pour hausse des prix	
- Provision pour investissement	
Résultat avant impôt hors incidences des dispositions fiscales	-394 442 785

5.3. VENTILATION DE L'EFFECTIF

Effectifs	Personnel salarié
Cadres	4 237
Agents de maîtrise	166
Employés, ouvriers	50 253
TOTAL :	54 656

5.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.4.1. Les engagements donnés et les engagements reçus

Engagements donnés	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Liés à la trésorerie :				
- Cautions				
- Nantissements				
- Autres				
Liés aux acquisitions de titres :				
- Engagements d'achats de titres				
- Garanties de passifs				
- Engagement vente de titres				
Liés aux acquisitions de fonds :				
- Engagements d'achat de fonds				
- Engagements de vente de fonds				
Liés aux locations	264 195 782	206 207 258	45 059 702	12 928 822
Liés aux prestations de services	111 399 176	77 408 390	33 990 786	
Liés à l'exploitation / à l'immobilier / l'expansion	7 353 668	4 178 200	3 175 468	
TOTAL	382 948 626	287 793 848	82 225 956	12 928 822
Engagements reçus	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Liés à l'exploitation / à l'immobilier / l'expansion	166 834 271	33 647 443	105 732 282	27 454 547
Créances garanties	2 931 600	2 931 600		
Liés aux acquisitions de titres :				
- Options d'achat de titres				
Liés aux acquisitions de biens immobiliers :				
- Options de biens immobiliers	6 878 200	6 878 200		
Liés aux acquisitions de fonds :				
- Engagements de ventes de fonds				
Liés aux locations	16 572 344	4 280 144	4 970 672	7 321 528
Liés aux locations gérance	4 787 282	4 787 282		
TOTAL	198 003 697	52 524 668	110 702 953	34 776 075

5.9. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/2021

PARTICIPATIONS	CAPITAL	AUTRES PARTICIPATIONS	QUOTE PART CAPITAL DETENU	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	PRETS ET AVANCES CONSENTEES	CAUTIONS ET AVALS FOURNIS	CHIFFRE D'AFFAIRE	RESULTAT D'EXERCICE	DIVIDENDES	REMARQUES
A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE LA SOCIETE ASTREINTE A PUBLICATION											
1) FILIALES (50% au moins capital)											
SODIMODIS	1 000 000,00	6 259 833,48	100,00	37 388 364,00	26 471 424,57			61 035 301,66	901 505,22		FRUGO
HYPERADOUR	10 020 000,00	3 419 459,19	100,00	42 020 000,00	13 439 459,19			80 823 908,54	1 368 632,78		FRUGO
MY DESIGN	930 500,00	-21 750 163,95	66,00	10 517 456,00	0,00	596,54			-67 537,84		FRUGO
CORSAIRE	2 630 000,00	-1 120 089,59	100,00	16 153 000,00	15 416 000,00			2 891 000,00	571 445,43		FRUGO
2) participations (de 10 à 49% capital)											
participations françaises											
participations étrangères											
B - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS											
FILIALES FRANCAISES											
FILIALES ETRANGERES											
PARTICIPATIONS FRANCAISES				328 315,56	328 173,67					2,64	
PARTICIPATIONS ETRANGERES											
	14 580 500,00	-13 190 960,87		106 407 135,56	55 655 057,43	596,54		144 750 210	2 774 046	2,64	

ok 50 732 078,13 0,00

5.5. IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de :

CARREFOUR SA

Au capital de 1 939 739 730 euros

Ayant son siège social à : MASSY Cedex (91300)

93, Avenue de Paris

R.C.S EVRY 652 014 051

5.6. INTEGRATION FISCALE

La société est intégrée fiscalement depuis le 01/01/2004 dans Carrefour SA.

L'impôt constaté par la société est celui qu'elle aurait supporté si elle était restée imposée séparément.

Cet impôt est détaillé au point 4.3.4

5.7. TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

(cf. pages suivantes.)